



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le tapis roulant à l'aéroport de Luxembourg, censé acheminer les voyageurs vers les différentes portes d'embarquement de la première extension, est régulièrement hors service. Les interruptions partielles, voire générales du tapis ne gênent non seulement le flux des voyageurs, mais constituent surtout une source de désagrément pour les personnes à mobilité réduite.

Récemment, le tapis roulant en question fait l'objet de travaux d'envergure.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quel a été le pourcentage de la durée d'interruption partielle respectivement générale du tapis roulant sur les cinq dernières années ?
- À combien s'élèvent les dépenses affectées à la maintenance respectivement à la réparation dudit tapis sur la même période ?
- Au vu de la dégradation du service fourni aux voyageurs, la société d'exploitation de l'aéroport Lux-Airport a-t-elle entretemps changé le fournisseur responsable du maintien du tapis ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Liz Braz
Députée